

CONSULTATION PUBLIQUE

ENCADREMENT LÉGISLATIF SUR LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS CULTURELS FRANCOPHONES



titre d'organisme à but non lucratif et de média de service public d'importance exceptionnelle, TV5 Québec Canada a pour mission de rendre disponibles sur plusieurs plateformes des contenus de langue originale française qui incarnent et connectent entre elles les communautés francophones du Québec, de tout le Canada et du monde. Au cœur même de notre mission se trouve la capacité de refléter la réalité des Québécois et Québécoises et des communautés francophones de tout le territoire canadien, pour les mettre en relation et en contact avec la Francophonie internationale. Notre vision est de contribuer à une Francophonie à la fois forte, fière et solidaire, sur tous les écrans.

Nous sommes mandatés à titre d'opérateur audiovisuel de la Francophonie par la Charte de TV5, à laquelle adhère le Québec ainsi que le gouvernement canadien, et nous contribuons à la découvrabilité des contenus francophones produits ici, au Québec et dans la francophonie canadienne, en effectuant notamment la gestion contractuelle facilitant ainsi la libération de droits et l'exposition de ces contenus sur les réseaux linéaires de notre partenaire TV5MONDE, et sur sa plateforme de diffusion en continu TV5MONDEplus, présents dans plus de 200 pays et territoires.

Le gouvernement du Québec apporte un soutien financier direct à notre entreprise qui agit comme opérateur audiovisuel sur le territoire du Québec et dans le reste du Canada, grâce aux chaines linéaires TV5 et Unis TV, ainsi qu'à la plateforme numérique TV5Unis. Nous sommes reconnaissants de cet appui, qui concrétise l'importance accordée par l'État québécois à l'accessibilité offerte à ses citoyens et citoyennes à des contenus de langue originale française de grande qualité, provenant de la Francophonie internationale, ainsi que des contenus originaux du Québec et des communautés francophones du Canada.

Comme le mentionne dans son rapport le Comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels, une partie du catalogue de TV5MONDEplus est offerte au Canada sur la plate-forme TV5Unis. Le Comité-conseil souligne par ailleurs que la plateforme TV5Unis représente un instrument très intéressant et pertinent pour l'avenir des contenus culturels francophones qu'il suffit désormais d'alimenter par des contenus plus nombreux et plus diversifiés. « Son grand défi demeure aujourd'hui son accessibilité limitée, sa repérabilité et sa « trouvabilité » sur les plateformes »¹. Un tel défi ne peut être relevé qu'avec un modèle de financement adéquat et un cadre réglementaire adapté à la transformation des médias et aux habitudes de consommation.

Le modèle de financement de notre organisation est cependant sérieusement mis à mal par l'évolution des technologies, et des habitudes de consommation des contenus audiovisuels, qui tendent vers une réduction continue de l'abonnement aux services conventionnels de

La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique: Rapport du Comité-Conseil sur la découvrabilité des contenus culturels, page 30.

télédistribution, source principale de nos revenus d'exploitation, pour l'adoption de services par contournement, par abonnement payant ou gratuit avec publicité.

Dans le respect du principe d'universalité des médias de service public, et de notre présence obligatoire sur le service de base de la télédistribution, nous avons opté pour un déploiement de notre offre de service par contournement en mode gratuit avec publicité, mais la vente de publicité numérique ne comble nullement les pertes de revenus d'abonnements de la télédistribution traditionnelle. De plus, aucun mécanisme de financement n'a été mis en place pour couvrir nos investissements en technologie nécessaire à la transition numérique vers une offre par contournement. Tout cela fragilise d'autant notre capacité de faire rayonner le contenu de langue originale française qui nous caractérise et connecte entre eux les francophones d'ici et d'ailleurs.

Un cadre légal et réglementaire, un accès à des sources de financement favorisant la découvrabilité des contenus culturels francophones et des offres des entreprises médiatiques locales, sont donc des conditions essentielles à la réalisation de notre mission.

Les entreprises médiatiques du Québec jouent un rôle déterminant pour le financement, la diffusion, la promotion et la découvrabilité de productions audiovisuelles en langue française, qui reflètent l'identité et la culture des Québécois et Québécoises.

Elles doivent demeurer un fer de lance de toute stratégie visant à accroitre la découvrabilité et la consommation de contenus culturels de langue française. Il est donc essentiel que le Québec exerce ses pouvoirs en assurant la compatibilité de son régime avec celui mis en place par le gouvernement fédéral dans le cadre de la Loi sur la diffusion en continu, afin d'assurer aux entreprises médiatiques québécoises un contexte économique et juridique cohérent pour exercer leurs activités.

Les mesures qui pourraient être envisagées par le gouvernement du Québec devraient particulièrement viser à soutenir la viabilité des médias francophones, comme principaux « passeurs » de culture francophone auprès du public, et promoteurs de ces contenus.

Deux enjeux menacent spécifiquement la viabilité et la visibilité des médias francophones dans l'environnement de consommation des contenus sur les plateformes numériques:

- Assurer un accès équitable de leurs applications de visionnement en continu dans tous les environnements OTT;
- Maintenir leur accès à des contenus originaux de qualité, en préservant une durée raisonnable d'exploitation exclusive sur tous les écrans sur le territoire pour toute production qui reçoit du financement public.

Assurer un accès équitable des applications de visionnement sur demande dans tous les environnements OTT

Comme la plupart des médias francophones, nous avons fait évoluer notre offre de service pour la déployer sur une plateforme d'écoute disponible à la demande sur le web et via des applications mobiles et télé. Mais le portage des applications des médias francophones, leur visibilité et leur coût d'intégration dans les «stores» des différents manufacturiers de télévision connectée, et des services de télédistribution IP, constituent un frein important, particulièrement pour les médias indépendants. Ces derniers ne sont pas reliés à des grands groupes intégrés à des entreprises de télécommunication / fournisseurs d'accès internet et n'ont aucun pouvoir de négociation face à ces opérateurs et encore moins, face aux manufacturiers de télévisions connectées qui agissent comme contrôleurs d'accès («gatekeepers»), d'où la nécessité de mettre en place des mesures qui encouragent l'innovation et assurent la pérennité des joueurs indépendants qui, à titre de curateurs de contenus, revêtent une importance exceptionnelle pour la réalisation des objectifs de découvrabilité des contenus culturels.

TV5 Québec Canada fait partie du Independent Broadcast Group/Le groupe de diffuseurs indépendants ("IBG/GDI") dont les membres sont engagés dans tous les secteurs de la radiodiffusion: la radio et la télévision conventionnelles, la télévision spécialisée, les services audios payants, la radiodiffusion linéaire et à la demande en ligne. Il est primordial que les mesures prises par les différents paliers de gouvernements tiennent compte de la réalité des joueurs indépendants qui assurent la diversité et la richesse de l'offre culturelle.

Des mesures législatives dans l'environnement de la protection des consommateurs québécois pourraient également être envisagées afin d'assurer que les entreprises qui servent aujourd'hui de contrôleurs d'accès s'interposant entre les entreprises médiatiques et les consommateurs du Québec, soient tenues d'ouvrir cet accès aux entreprises médiatiques du Québec.

2. Maintenir notre accès à des contenus originaux de qualité

Les entreprises médiatiques prennent des risques d'affaires en lançant des productions originales dont elles assurent la diffusion sur plusieurs plateformes et la promotion auprès de l'auditoire, sur un territoire donné et pour une durée établie dans les licences d'exploitation qu'elles obtiennent des producteurs de contenu.

Si le gouvernement du Québec considère imposer des obligations aux plateformes étrangères concernant la découvrabilité des contenus francophones auprès du public québécois, il doit tenir compte des risques d'appauvrissement de l'offre des entreprises médiatiques québécoises. En effet, des mesures incitatives ou coercitives visant les plateformes étrangères pour favoriser la présentation de contenus francophones produits ici, sans égard aux conséquences sur l'écosystème local, pourraient résulter en une perte d'accès au catalogue de contenus existants pour les diffuseurs locaux, ou encore en des restrictions à l'exclusivité d'exploitation généralement conférée par une licence à durée déterminée à ces diffuseurs. En effet, en raison du poids et des capacités financières disproportionnées des plateformes étrangères et de leur capacité d'imposer des conditions d'exploitation des contenus qui pourraient nuire à leur exploitation par le diffuseur qui a déclenché la production de l'œuvre, on pourrait se retrouver avec un appauvrissement de l'offre sur les plateformes locales et, à termes, à la disparition de plusieurs d'entre elles.

L'intelligence de la donnée – un moteur pour la découvrabilité

Dans les dernières années, TV5 Québec Canada s'est dotée de moyens importants pour obtenir une compréhension profonde des habitudes de consommation de ses utilisateurs. L'ensemble de son environnement exploite des technologies de suivis mais aussi de traitement des données, qui permettront à terme:

- · d'adopter des modèles prédictifs
- de favoriser des expériences beaucoup plus personnalisées, ciblées sur les utilisateurs, utilisatrices, et leurs habitudes de consommation.

Ces avancées en intelligence de la donnée sont possibles grâce au soutien du ministère de la Culture et des Communications. Ces solutions intégrant des résultats partagés par les fichiers témoins, des informations de formulaires profils, des référentiels externes, nous permettent désormais de bâtir des connaissances qui appartenaient, il y a seulement quelques années, uniquement aux grandes entreprises étrangères.

Ce nouveau savoir-faire doit être encouragé et accéléré, les connaissances acquises peuvent être partagées dans le but de favoriser la consommation de nos contenus, sur nos plateformes.

Nous pourrions citer par exemple le projet Dcouvr mis de l'avant par la Fédération Wallonie-Bruxelles et certains acteurs francophones belges comme le média public RTBF. Des informations de préférences et d'usage sont partagées entre les organismes, en toute transparence. Les consommateurs belges peuvent aller directement modifier leur profil nourrit au fil de leurs expériences culturelles. Ce projet permet d'organiser les recommandations sur de nombreux sites, applications et véhicules d'information en priorisant les contenus francophones et la production locale.

Les efforts déployés par TV5 Québec Canada, tout comme pour le projet belge Dcouvr, s'appuient sur le traitement de données mettant à contribution des modèles qui permettent aussi de mieux indexer les contenus et de leur donner une place prioritaire dans des référentiels plus vastes.

L'indexation et le référencement constituent des clés de voûte d'une stratégie visant la découvrabilité des contenus. Il est donc impératif qu'un cadre règlementaire accompagne en parallèle certaines obligations quant à la présence de nos contenus dans les environnements d'indexation utilisés par notre population. Ceci est d'autant plus important que la prochaine étape permettra à l'intelligence artificielle d'intégrer directement les sources par une indexation adéquate. Comme l'ont fait les moteurs de recherche avant, ceci amènera un resserrement encore plus important du lien entre recherche et consommation sans qu'une consultation sur nos plateformes soit requise.

Finalement, nous croyons aussi que le sous-titrage, en d'autres langues que le français, constitue une force pour nos environnements de diffusion numérique, et doit être intégré dans un cadre légal pour la découvrabilité. Les sous-titres, tout comme d'autres métadonnées, en plus de permettre une plus grande accessibilité aux contenus, contribuent à une indexation beaucoup plus complète et plus performante.

OBJECTIFS ET PORTÉE

Quels devraient être les principaux objectifs poursuivis par le cadre légal?

- Assurer la découvrabilité et l'accessibilité des contenus francophones en priorité sur les plateformes des diffuseurs francophones, sur les plateformes étrangères et télévisions connectées.
- Protéger les diffuseurs et producteurs francophones afin qu'ils aient les ressources et la capacité de financer, diffuser, promouvoir et exploiter les productions originales francophones qui alimentent notre souveraineté culturelle.
- Prévoir des mesures de soutien financier pour adapter et développer une offre de contenus francophones plus riche pour rejoindre les jeunes dans leurs habitudes de consommation de contenus avec des projets en langue française d'impact, là où ils se trouvent.
- Maintenir les financements des diffuseurs ayant le mandat de rendre accessible des contenus francophones gratuits afin de protéger l'identité culturelle québécoise, une diversité de l'offre, de points de vue et de choix pour les consommateurs et consommatrices dans notre marché.

- Poursuivre le soutien à l'exportation des contenus francophones québécois à l'international pour faire rayonner une identité culturelle québécoise distincte et renommée, et positionner les contenus culturels québécois francophones sur les plateformes numériques comme TV5MONDEplus.
- Maintenir le soutien au développement technologique intelligence de la donnée, intelligence artificielle - pour permettre aux diffuseurs francophones de s'adapter aux transformations rapides des plateformes numériques, des réseaux sociaux, et de la consommation des contenus par les auditoires.

Quels secteurs, types de contenus*, d'entreprises**, devraient être visés par ce cadre légal?

Les diffuseurs, les plateformes de vidéos à la demande, les agrégateurs de services de type FAST (Free Ad-Supported Streaming TV) et toute autre entreprise qui, par son modèle d'affaires, joue le rôle de « gardien d'accès » à une offre audiovisuelle. De plus, les grands manufacturiers qui par leurs appareils et leurs outils d'indexation donnent accès aux sites, catalogues et applications, devraient avoir une obligation d'offrir des accès plus directs et enrichis vers nos plateformes et contenus.

DROITS CULTURELS

Êtes-vous en faveur d'un nouveau droit à l'accès aux contenus culturels d'expression originale de langue française, et à leur découvrabilité? Pourquoi?

Oui.

Pour protéger une culture francophone distincte de plus en plus menacée.

Pour rétablir un lien avec les jeunes générations qui sont engagées dans la consommation de contenus numériques d'entreprises étrangères, qui délaissent les médias traditionnels, et s'engagent peu dans les plateformes numériques québécoises.

Pour perpétuer au sein de la société québécoise une fierté culturelle qui passe par le talent et la créativité de ses artisans et artistes qui font la renommée de notre culture ici, et dans le monde entier.

AUTRES TYPES D'OBLIGATIONS

Est-ce que le cadre légal devrait inclure des obligations liées au partage de renseignements non personnels par les entreprises qui pourraient être

VISÉES PAR CE dernier (ex.: plateformes numériques culturelles, fabricants de télévision, etc.), par exemple relativement aux données d'usage, à l'offre de contenus culturels et aux autres types de renseignements (revenus, nombre d'abonnés, investissements, etc.)?

Inspiré par des initiatives comme celle mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous croyons qu'il est important de favoriser, en toute transparence, l'acquisition et le partage de données entre les médias et acteurs culturels francophones. Nous invitons le gouvernement à soutenir ce type d'initiative pour améliorer l'expérience des citoyens et citoyennes avec nos plateformes, et mieux faire contrepoids aux plateformes étrangères qui exploitent les données personnelles à leurs propres fins, sans égard à la mise de l'avant des contenus francophones offerts aux auditoires qui les recherchent.